

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/ 050 DU 15 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION
DES HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DE LA SANTE
PUBLIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/093 du 09 novembre 2020 portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida ;

Sur proposition du Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Inspecteur Général de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida :

Dr Ange KANKUZE.

Article 2 : Sont nommés :

– Directeur Général des Services de Santé et de la Lutte contre le Sida :

Dr Cléophile AKINDAVYI ;

– Directeur de la Promotion de la Santé, de la Demande des Soins, de la Santé Communautaire et Environnementale :

Dr Jean Marius NDAVYENGENGE ;

- Directeur des Laboratoires de Biologie Médicale :

Dr Jean Marie NONERA.

Article 3 : Sont nommés :

- Directeur Général des Ressources :

Monsieur Jean Charles NTAHIMPERA ;

- Directeur des Ressources Humaines :

Monsieur Diomède BARIKUNDA ;

- Directeur des Infrastructures Sanitaires et Equipements :

Ir Aimable NDIHOKUBWAYO ;

- Directeur du Budget et des Approvisionnements :

Monsieur Emmanuel NDAYIRAGIJE.

Article 4 : Sont nommés :

- Directeur Général de la Planification :

Dr Polycarpe NDAYIKEZA ;

- Directeur de la Planification et du Suivi-Evaluation des Politiques de la Santé :

Dr Zacharie KUBWIMANA ;

- Directeur du Système National d'Information Sanitaire :

Dr Anaclet NAHAYO.

Article 5 : Sont nommés :

- Directeur Général de l'Offre des Soins, de la Médecine Moderne et Traditionnelle, de l'Alimentation et des Accréditations :

Dr Oscar NTIHABOSE.

- Directeur des Accréditations :

Ph. Pascaline NIYONKURU ;



- Directeur de l'Assurance-Qualité des Soins, de l'Hygiène et de la Sécurité en Milieu des Soins :

Dr Samuel NDIHOKUBWAYO ;

- Directeur de la Promotion de la Médecine Traditionnelle, de l'Alimentation Equilibrée et de l'Alimentation Naturelle à Visée Thérapeutique :

Dr Nicolas NITUNGA.

Article 6 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 7 : Le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 15 février 2023

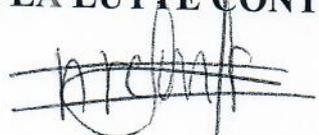
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA,



Dr. Sylvie NZEYIMANA.